

# Le pouvoir de l'humanité

XXXIII<sup>e</sup> Conférence internationale  
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

9-12 décembre 2019, Genève



# FR

33IC/19/12.2  
Original : anglais  
Pour information

## XXXIII<sup>e</sup> CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Genève (Suisse)  
9-12 décembre 2019

**Répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial des personnes touchées par les conflits armés, les catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence**

### DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

**Document établi par le Groupe de travail du Projet du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur les réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial découlant des conflits armés, des catastrophes naturelles et autres situations d'urgence (MOMENT)**

Genève, juin 2019

## Résumé

Les conflits armés, les catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence pèsent lourdement sur la santé mentale et le bien-être psychosocial des personnes, des familles et des communautés touchées. Ces situations augmentent fortement les besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial, et les personnes présentant des troubles mentaux préexistants font souvent face à des défis particuliers. L'accès restreint à des services de qualité, des ressources humaines limitées pour la santé mentale et le soutien psychosocial, l'absence de protection des personnes touchées, conjugués à la stigmatisation généralisée de la santé mentale, sont autant d'éléments qui contribuent à creuser le fossé entre les besoins et la prise en charge. Cette situation a des répercussions sur tous les secteurs et aura des conséquences humaines, sociétales et économiques graves sur le long terme.

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) considère qu'il est urgent d'intensifier la réponse collective aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial des personnes touchées par les conflits armés, les catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence. Le Mouvement est bien placé pour soutenir les efforts déployés conjointement et solidairement avec les États et d'autres partenaires pour remédier aux déficiences critiques dans les services de santé mentale et de soutien psychosocial. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) estiment donc qu'il est opportun de lancer un appel à l'action et de soumettre cette question à la XXXIII<sup>e</sup> Conférence internationale sous la forme d'une résolution. La résolution proposée appelle les États et les composantes du Mouvement à :

- I. Garantir un accès rapide aux services de santé mentale et de soutien psychosocial et renforcer l'action aux niveaux local et des communautés.
- II. Assurer des soins et un soutien complets et intégrés aux personnes ayant des besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial.
- III. Prévenir les atteintes à la santé mentale en assurant la protection et préservant la dignité des personnes touchées par les conflits armés, les catastrophes naturelles et les situations d'urgence.
- IV. Renforcer les capacités des ressources humaines de la santé mentale et du soutien psychosocial.
- V. Protéger la santé mentale et le bien-être psychosocial des personnes qui répondent aux besoins humanitaires.

### 1) Introduction

Les besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial<sup>1</sup> augmentent fortement sous l'effet des conflits armés, des catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence, car les personnes vivent des expériences extrêmement douloureuses, comme la perte d'êtres chers, la séparation, la perte de leur maison, de leurs biens et de leurs moyens de subsistance,

---

<sup>1</sup> La **santé mentale** est définie par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) comme un état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté. Pour l'OMS, la **santé** est « un état complet de bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

« **Psychosocial** » renvoie ici au lien qui relie l'individu (c'est-à-dire la « psyché » d'une personne, y compris les processus internes, émotionnels et de raisonnement, les sentiments et les réactions) à son environnement, son entourage direct, sa communauté et/ou sa culture (c'est-à-dire le contexte social dans lequel il évolue). *Guide pour les activités de santé mentale et de soutien psychosocial, CICR (2018)*.

« **Santé mentale et soutien psychosocial** » est une expression qui sert à rassembler un groupe d'acteurs aussi large que possible et souligne la nécessité d'adopter des approches diverses et complémentaires en vue de fournir un continuum de soins holistique.

et des violations graves de leur dignité humaine, dont la violence sexuelle et sexiste, la torture et d'autres formes de mauvais traitements. Souvent, ces expériences sont vécues encore et encore pendant des années, à mesure que les situations d'urgence deviennent plus complexes et se prolongent. Elles peuvent donc faire resurgir ou exacerber des troubles mentaux préexistants ou être la cause directe d'autres troubles mentaux. Les systèmes sociaux et communautaires s'affaiblissent et les ressources matérielles dont les personnes touchées ont besoin pour faire face et se relever sont endommagées ou détruites. Nombre de personnes sont contraintes de fuir leur maison, et cette fuite s'accompagne souvent d'une dislocation des liens sociaux, de l'absence d'information, d'incertitudes liées au statut et aux politiques migratoires, d'hostilité, et d'une détention dégradante et prolongée, qui sont autant de facteurs de stress supplémentaire.

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), les cas de troubles mentaux sont plus de deux fois plus nombreux dans les populations touchées par une situation d'urgence. Plus d'une personne sur cinq développera des troubles mentaux après un conflit. Dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, où se produisent la majorité des conflits armés, des catastrophes naturelles et des autres situations d'urgence, plus des trois quarts des personnes souffrant de troubles mentaux sévères ne reçoivent aucun traitement. La recherche indique que la prévalence des troubles mentaux diffère dans des contextes spécifiques, mais les estimations mondiales sont plus que suffisantes – nous en savons assez pour agir.

Le problème ne se pose pas uniquement pendant la phase aiguë d'une intervention humanitaire. Les personnes, en particulier les enfants, touchées par une situation d'urgence continuent de subir les séquelles d'événements traumatisants comme la violence, la perte ou la séparation durant leur relèvement et après. Les besoins non satisfaits en matière de santé mentale et de soutien psychosocial peuvent entraîner une hausse de la consommation de substances et des cas de suicide, avoir des répercussions sur la fonctionnalité cognitive, les moyens de subsistance et les possibilités de recevoir une éducation, et avoir des incidences négatives sur la santé physique, la qualité de vie et l'espérance de vie des populations touchées. L'investissement insuffisant dans la prévention et la prise en charge des besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial, l'accès restreint à des services de qualité, des ressources humaines limitées pour la santé mentale et le soutien psychosocial, l'absence de protection des personnes touchées, conjugués à la stigmatisation généralisée de la santé mentale, contribuent à creuser le fossé entre les besoins et la prise en charge. Les retombées de la non-satisfaction des besoins ne se limitent pas aux souffrances psychologiques directes des personnes et des familles. Les conséquences humaines, sociales et économiques sont lourdes et durables pour des communautés et des sociétés entières.

Il est de plus en plus reconnu au niveau mondial que la santé mentale fait partie intégrante de la santé et qu'il est important de répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial dans les conflits armés, les catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence. Cette prise de conscience s'appuie sur des preuves de plus en plus nombreuses de l'efficacité des stratégies de prévention et de protection dans la réponse à ces besoins. Néanmoins, les besoins continuent de croître, car les personnes font face à des vulnérabilités multiples et cumulées, qui découlent de la violence, du déplacement et des changements climatiques, entre autres. Il est capital de répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial pour assurer la survie et le fonctionnement quotidien des personnes, et que celles-ci jouissent de leurs droits fondamentaux ainsi que de l'accès à la protection et à l'assistance.

## **2) Contexte**

Répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial des personnes touchées par les conflits armés, les catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence est un élément central des objectifs généraux du Mouvement, qui sont de prévenir et d'alléger

les souffrances des hommes, de protéger la vie, la santé et la dignité, et de promouvoir la santé et le bien-être social des personnes et des communautés. Dans le cadre de l'action humanitaire du Mouvement, les volontaires et le personnel apportent un soutien aux personnes, aux familles et aux communautés en fournissant des services qui vont d'une assistance psychologique et psychosocial de base, par exemple pour le renforcement des mécanismes d'adaptation individuels et communautaires existants et de la résilience, à des soins de santé mentale plus spécialisés. Le rôle des volontaires, en tant qu'acteurs locaux essentiels de ces efforts, devrait être reconnu.

Au Conseil des Délégués de 2017, le Mouvement a donné rang de priorité aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial des personnes touchées par les conflits armés, les catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgences. Par la résolution 7, intitulée « Répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial », il s'est engagé à intensifier ses efforts dans ce domaine. Le Mouvement est bien placé pour soutenir les efforts déployés conjointement et solidairement avec les États et d'autres partenaires pour remédier aux déficiences critiques dans les services de santé mentale et de soutien psychosocial dans les situations de conflit armé, de catastrophe naturelle et autres situations d'urgence. Une politique qui guidera toute l'action du Mouvement dans ce domaine est proposée pour adoption au Conseil des Délégués de 2019. Le Mouvement est déterminé à attirer une attention accrue du monde sur cette question et à lutter contre la stigmatisation et la discrimination qui accompagnent la santé mentale. La résolution proposée réaffirme les engagements pris dans la résolution 3, intitulée « La violence sexuelle et sexiste : action commune en matière de prévention et d'intervention », la résolution 2, intitulée « Continuer ensemble à protéger la fourniture des soins de santé », et la résolution 5, intitulée « La sûreté et la sécurité des volontaires de l'humanitaire », de la XXXII<sup>e</sup> Conférence internationale. Elle prend appui sur le travail accompli par l'OMS, à travers la mise en œuvre du Plan d'action pour la santé mentale 2013-2020, la Banque mondiale, les organisations de la société civile, le Sommet ministériel mondial de 2018 sur la santé mentale, et d'autres initiatives. Elle est en phase avec les objectifs de développement durable, en ce sens qu'elle vise à renforcer les soins de santé mentale en faveur des personnes touchées par les conflits armés, les catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence, pour parvenir à la couverture sanitaire universelle et ne laisser personne de côté.

### **3) Analyse**

Les paragraphes du dispositif de la résolution proposée attirent l'attention sur les priorités et les mesures concrètes à prendre pour faire en sorte que les personnes touchées par ces situations d'urgence reçoivent des soins de santé mentale et un soutien psychosocial appropriés, ainsi que sur les mesures qui contribuent à la protection des personnes, et à la prévention et la réduction des besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial sur le long terme.

#### **I. Garantir un accès rapide aux services de santé mentale et de soutien psychosocial et renforcer l'action menée aux niveaux local et des communautés**

La majorité des personnes vont souffrir de détresse psychologique dans les situations de conflit armé, de catastrophe naturelle et autres situations d'urgence, et peuvent éprouver des sentiments de désespoir, d'anxiété, de honte, d'impuissance ou de perte de contrôle. La plupart ne développeront pas de troubles mentaux graves, car les personnes font généralement preuve de résilience dans de telles situations, et beaucoup se rétabliront si elles peuvent activer leurs stratégies personnelles d'adaptation et ont accès à des services de base et à la sécurité, et ont le soutien de leur famille, leurs amis et leur communauté. D'autres, néanmoins, auront besoin de services de santé mentale et de soutien psychosocial spécialisés, en plus de l'accès aux services de base et à la sécurité. Or l'accès à des services de santé mentale et de soutien psychosocial appropriés est extrêmement limité. Par ailleurs, il est bien établi qu'une détection, une intervention et une prise en charge rapides peuvent, de

façon efficace par rapport aux coûts, améliorer la santé mentale et le bien-être psychosocial, et éviter que la détresse n'évolue vers des troubles plus sévères. Cela revêt une importance particulière dans le cas des nourrissons et des enfants.

Les paragraphes du dispositif proposent donc que les États, les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR se concentrent, à un stade précoce, sur des activités de santé mentale et de soutien psychosocial qui s'appuient sur une action à base communautaire et renforcent la résilience. Les efforts devraient porter principalement sur l'activation et le renforcement des structures, des stratégies d'adaptation et des mécanismes de soutien locaux existants afin de répondre aux besoins essentiels immédiats et d'éviter que la détresse n'évolue vers des troubles plus sévères. Ils devraient être associés à des investissements de long terme dans les systèmes nationaux de santé et d'intervention d'urgence. Le Mouvement, fort de sa présence, de l'accès dont il jouit et de sa solide base de volontaires au niveau local, est bien placé pour répondre aux besoins immédiats des personnes, des familles et des communautés en matière de santé mentale et de soutien psychosocial, en coordination et en complémentarité avec d'autres acteurs. En tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire, les Sociétés nationales sont des partenaires de choix pour les États dans le renforcement de l'action au niveau local.

## **II. Assurer des soins et un appui complets et intégrés aux personnes ayant des besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial**

La santé mentale s'inscrit dans un continuum, qui va de la santé mentale positive, aux troubles sévères du fonctionnement personnel, en passant par la détresse légère et les troubles mentaux progressifs, parfois même chroniques. Pour que les besoins soient satisfaits de façon holistique, la santé mentale et le soutien psychosocial doivent faire partie d'un continuum des soins, dans lequel un système pyramidal complet de soutien apporte une assistance dans le temps. Il faut, à cette fin, intégrer la prise en charge des besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial dans la réponse à d'autres besoins essentiels, tels que la santé physique, le logement, l'alimentation, les moyens de subsistance et l'éducation. De plus, les soins de santé mentale et le soutien psychosocial doivent être à plusieurs niveaux, allant de l'aide sociale, la promotion du bien-être psychosocial, la prévention de la détresse psychologique et des troubles mentaux, à la prise en charge professionnelle des troubles mentaux. Cette approche repose sur une capacité adéquate aux différents niveaux et des réseaux d'aiguillage internes efficaces entre les niveaux. Des investissements doivent donc être faits à différents niveaux et dans les services complémentaires, y compris les systèmes locaux de santé et de protection sociale.

Souvent, les troubles mentaux coexistent avec d'autres problèmes de santé tels que des maladies non transmissibles et le VIH/sida, et peuvent toucher particulièrement les personnes exposées à la violence et aux blessures, y compris la violence sexuelle et sexiste. Un lien existe entre la consommation de substances, la santé mentale et le bien-être psychosocial, et il faudrait définir des mesures permettant de cibler les troubles dus à la consommation de substances parallèlement aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial. La conjugaison de facteurs de risques tels que l'âge, le genre, le handicap, la situation socio-économique, la santé et le statut de minorité doit être prise en compte et incorporée dans tous les efforts de préparation, de prévention, d'intervention et de relèvement pour veiller à ce que les personnes les plus marginalisées et les plus vulnérables aient une chance égale de vivre en bonne santé.

Des systèmes et des plans nationaux et internationaux robustes de préparation et d'intervention d'urgence sont essentiels pour répondre exhaustivement aux besoins humanitaires dans les situations d'urgence. L'intégration systématique de la santé mentale et du soutien psychosocial dans la législation, les lois relatives aux catastrophes, les plans de préparation, l'intervention d'urgence, le relèvement et les mécanismes de coordination nationaux permet de répondre plus efficacement aux besoins en matière de santé mentale et

de soutien psychosocial des personnes touchées. À partir de 2003, la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale) a donné pour mandat aux Sociétés nationales, avec le soutien de la Fédération internationale, de conseiller et de soutenir les gouvernements en matière de droit relatif aux catastrophes, et beaucoup ont, depuis, apporté une assistance technique considérable aux pouvoirs publics de leur pays. Le CICR et les Sociétés nationales ont aussi pour mandat d'apporter un soutien à la mise en conformité des lois et politiques nationales avec le droit international humanitaire, et ont un solide bilan en la matière.

### **III. Prévenir les atteintes à la santé mentale en assurant la protection et préservant la dignité des personnes touchées par les conflits armés, les catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence**

Le fait de ne pas garantir la sécurité, la dignité et les droits des personnes cause de graves problèmes psychosociaux et de santé mentale et amplifie les vulnérabilités existantes. De surcroît, la violence contre les services de santé, y compris de santé mentale et de soutien psychosocial, durant les conflits armés et dans d'autres situations d'urgence, conduit à la désorganisation de services vitaux qui devraient être respectés et protégés. Protéger la santé, dont la santé mentale, et garantir un accès impartial aux soins de santé sont des éléments essentiels du droit international humanitaire, qui n'est applicable que dans les conflits armés. La protection de la santé mentale et la fourniture de services en la matière font partie intégrante du droit de jouir du meilleur état de santé possible, que consacrent divers instruments du droit international des droits de l'homme. La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées contient d'importantes dispositions touchant à la protection et à la promotion de la santé mentale et du soutien psychosocial. Il est important de mettre en œuvre les cadres juridiques internationaux applicables et d'en garantir le plein respect pour contribuer à prévenir les besoins en la matière des personnes et des communautés touchées, les réduire et y répondre. La législation nationale relative à la santé mentale peut en outre contribuer à garantir un accès effectif et impartial aux services et à une protection appropriés.

Certaines personnes ont des vulnérabilités particulières ou sont exposées à des risques élevés de violence, d'exclusion et de blessure, et une haute priorité devrait être donnée à leurs besoins en matière de protection, de santé mentale et de soutien psychosocial. Ce sont notamment les personnes qui présentent des troubles mentaux préexistants ou sévères, les enfants, les mineurs non accompagnés et les enfants séparés, les femmes enceintes et les mères allaitantes. Le Mouvement a des compétences spécifiques en ce qui concerne les enfants et les familles qui ont été séparés, auxquels il apporte une protection et un soutien adapté à leurs besoins particuliers.

Souvent, les personnes qui ont des besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial sont victimes de rejet, de stigmatisation et de discrimination, et même de violence et de privation de leur liberté, en raison de leurs troubles mentaux. Il en résulte des dommages supplémentaires et une exclusion accrue de la société, ce qui peut empêcher ces personnes de rechercher une aide et d'y accéder. Il est essentiel de prendre des mesures pour combattre la stigmatisation, l'exclusion et la discrimination associées à des besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial. Ces initiatives devraient prendre en considération les facteurs culturels et offrir aux personnes touchées par ces besoins la possibilité de s'exprimer, sans forcer qui que ce soit à donner des informations. Il faudrait mettre l'accent sur les éléments positifs de la santé mentale et du bien-être psychosocial, plutôt que d'adopter une « approche axée sur la maladie », qui présente les troubles mentaux comme une déficience et pourrait perpétuer la stigmatisation.

Étant donné qu'ils s'occupent de questions hautement sensibles, les services de santé mentale et de soutien psychosocial sont susceptibles de nuire s'ils n'agissent pas avec tact. Pour réduire ce risque et garantir la dignité et la qualité dans les services fournis, les États, la Fédération internationale et le CICR devraient promouvoir le respect des normes applicables

en matière de fourniture de soins et d'éthique et des lignes directrices professionnelles, dont le principe de « ne pas nuire », les standards Sphère, les Directives du Comité permanent interorganisations (CPI) et les normes et lignes directrices nationales applicables<sup>2</sup>. Il faudrait encourager la participation pleine et entière, égale et constructive des personnes présentant des troubles mentaux afin de les aider à jouer un rôle moteur dans l'évolution future des politiques de santé et de la fourniture de services. La participation renforce la redevabilité à l'égard des populations touchées, réduit les risques de leur nuire et garantit que le soutien apporté est adapté à la culture locale.

Les États et les composantes du Mouvement devraient investir dans la recherche et l'innovation pour améliorer la qualité de la collecte de données sur les besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial, documenter l'efficacité des interventions et explorer de nouvelles méthodes de travail, y compris la technologie numérique dans le continuum des soins.

#### **IV. Renforcer les capacités des ressources humaines de la santé mentale et du soutien psychosocial**

Les ressources humaines sont l'atout le plus précieux de services de santé mentale et de soutien psychosocial qui s'appuient sur les capacités, les compétences et la motivation de leur personnel et de leurs volontaires pour promouvoir la santé mentale et apporter un soutien aux personnes concernées. Toutefois, le manque de ressources humaines est criant au niveau mondial. En moyenne, on compte neuf agents de santé mentale (psychiatres, infirmiers, psychologues et travailleurs sociaux) pour 100 000 personnes, mais les chiffres varient énormément suivant les pays : il y a moins de deux agents de santé mentale pour 100 000 personnes dans les pays à revenu faible, contre 72 pour 100 000 dans les pays à revenu élevé. Les conséquences de ce déficit de personnel sont exacerbées dans les situations de conflit armé, de catastrophe et autre situations d'urgence, où les besoins sont amplifiés et les systèmes de santé souvent dépassés<sup>3</sup>. Il est capital de renforcer les ressources humaines de la santé mentale et du soutien psychosocial pour réaliser tous les éléments de la résolution proposée. Un personnel de la santé mentale, de la santé et de la protection sociale bien formé et correctement supervisé, soucieux des particularités culturelles et compétent, des agents de santé locaux, de même que le personnel et les volontaires des Sociétés nationales et d'autres organisations humanitaires sont essentiels pour que les services satisfassent à ces normes. Ces personnes devraient être formées à déceler et/ou satisfaire les besoins des différents groupes et à fournir des services allant du soutien psychosocial de base aux services de santé mentale plus spécialisés.

#### **V. Protéger la santé mentale et le bien-être psychosocial des personnes qui répondent aux besoins humanitaires**

Le personnel et les volontaires qui répondent aux besoins travaillent dans des environnements difficiles, complexes et parfois dangereux. Ils se heurtent à une triple difficulté : 1) ils sont exposés à des événements traumatisants quand ils apportent une assistance vitale et un soutien psychologique aux populations touchées ; 2) souvent, ils sont eux-mêmes membres des communautés touchées et peuvent donc vivre les mêmes pertes et la même douleur que les personnes auxquelles ils portent assistance ; et 3) ils travaillent de longues heures dans des conditions extrêmement difficiles, souvent avec des ressources inadéquates ou une formation limitée. Tous ces facteurs conjugués aggravent le stress cumulatif et chronique, et la recherche met en évidence des taux élevés de détresse psychologique parmi le personnel

---

<sup>2</sup>Comité permanent interorganisations : « Directives du CPI concernant la santé mentale et le soutien psychosocial dans les situations d'urgence », Genève (Suisse), 2006 ; Sphère : Le manuel Sphère, Charte humanitaire et standards minimum de l'intervention humanitaire, Genève (Suisse), 2018. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.spherestandards.org/fr/manuel/>

<sup>3</sup> Organisation mondiale de la Santé : Atlas de la santé mentale 2017 (en anglais). Genève (Suisse), 2018. Disponible à l'adresse suivante : <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/272735/9789241514019-eng.pdf?ua=1>

et les volontaires qui répondent à des besoins humanitaires. La protection et la promotion de la santé mentale et du bien-être psychosocial de ces ressources humaines, dans tous les secteurs, est le préalable d'une action humanitaire efficace et durable. Elles garantiront le bien-être des effectifs, et déboucheront probablement sur des programmes de meilleure qualité, ce qui apportera de meilleurs résultats aux populations touchées. La résolution appelle donc les États et les composantes du Mouvement à prendre des mesures pour promouvoir la santé mentale et le bien-être psychosocial du personnel et des volontaires qui répondent aux besoins humanitaires et à répondre à leurs besoins spécifiques en matière de santé mentale et de soutien psychosocial.

#### **4) Incidences sur le plan des ressources**

Le Mouvement estime qu'il est nécessaire d'investir davantage pour combler les graves lacunes dans les services de santé mentale et de soutien psychosocial destinés aux personnes touchées par les conflits armés, les catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence. Des ressources accrues devraient être allouées 1) aux activités précoces de santé mentale et de soutien psychosocial aux niveaux local et des communautés ; 2) aux ressources humaines de la santé mentale et du soutien psychosocial ; et 3) à la recherche et à l'innovation pour améliorer l'efficacité de l'intervention. Néanmoins, si la résolution vise à augmenter les investissements essentiels dans la santé mentale et le bien-être psychosocial, elle n'impose pas d'engagements financiers aux États ou aux composantes du Mouvement.

#### **5) Mise en œuvre et suivi**

Les paragraphes du dispositif de la résolution proposée mettent en relief les mesures que doivent prendre les États et les composantes du Mouvement, conformément à leurs mandats et cadres institutionnels respectifs. Ces mesures portent sur la recherche et l'analyse, le renforcement des connaissances, des compétences et des capacités, ainsi que l'échange d'expériences et de bonnes pratiques au sein du Mouvement. Dans ce contexte, un appui doit être apporté au renforcement des capacités des institutions nationales compétentes, et la coordination et la coopération avec toutes les parties prenantes intéressées doivent être favorisées pour susciter un engagement plus fort.

#### **6) Conclusion et recommandations**

À la lumière des besoins qui sont décrits plus haut, il est recommandé que la XXXIII<sup>e</sup> Conférence internationale adopte la résolution intitulée « Répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial des personnes touchées par les conflits armés, les catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence ». La résolution appelle à ce qui suit :

- i. Garantir un accès rapide aux services de santé mentale et de soutien psychosocial et renforcer l'action aux niveaux local et des communautés.
- ii. Assurer des soins et un soutien complets et intégrés aux personnes qui ont des besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial
- iii. Prévenir les atteintes à la santé mentale en assurant la protection et préservant la dignité des personnes touchées par les conflits armés, les catastrophes naturelles et les situations d'urgence
- iv. Renforcer les capacités des ressources humaines de la santé mentale et du soutien psychosocial
- v. Protéger la santé mentale et le bien-être psychosocial des personnes qui répondent aux besoins humanitaires